

MOUTIERROIS TALMONDAIS

Communauté de Communes

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 JANVIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le mercredi onze janvier à dix-huit heures, les conseillers communautaires des communes d'ANGLES, AVRILLE, LE BERNARD, LA BOISSIERE DES LANDES, CHAMP SAINT PERE, CURZON, LE GIVRE, GROSBREUIL, JARD SUR MER, LA JONCHERE, LONGEVILLE SUR MER, MOUTIERS LES MAUXFAITS, POIROUX, SAINT AVAUGOURD DES LANDES, SAINT BENOIST SUR MER, SAINT CYR EN TALMONDAIS, SAINT HILAIRE LA FORET, SAINT VINCENT SUR GRAON, SAINT VINCENT SUR JARD, TALMONT SAINT HILAIRE, composant la Communauté de Communes Moutierrois Talmondaise, formée par arrêté préfectoral n°2016-DRCTAJ/3-637 en date du 12 décembre 2016, se sont réunis au siège de la collectivité, 35 impasse du Luthier – ZI du Pâtis 1 – BP 20 à Talmont Saint Hilaire.

La séance a été publique.

Etaient présents : Éric ADRIAN, Christian AIMÉ, Christian BATY, Marc BOUILLAUD, René BOURCIER, Michel BRIDONNEAU, Michel CAILLIEZ, Robert CHABOT, Michel CHADENEAU, Valérie CHARTEAU, Philippe CHAUVIN, Loïc CHUSSEAU, Claudie DANIAU, Edouard de LA BASSETIERE, Isabelle de ROUX, Maxence de RUGY, Martine DURAND, Amélie ELINEAU, Sonia FAVREAU, Irène LE FOLL, Françoise FONTENAILLE, Catherine GARANDEAU, Marcel GAUDUCHEAU, Mireille GREAU, Pierrick HERBERT, Marc HILLAIRET, Joël HILLAIRET, Françoise JOUANE, Geneviève LE BIHAN, Béatrice MESTRE-LEFORT, Gilbert MIGNE, Jacques MOLLÉ, Joël MONVOISIN, Daniel NEAU, Nicolas PASSCHIER, Olivier POIRIER-COUTANCAIS, Jannick RABILLÉ, Patricia TISSEAU, Bernard VOLLARD.

Nombre de Conseillers :

- ♦ En exercice : 39
- ♦ De présents : 39
- ♦ Absent : 0
- ♦ Excusé : 0
- ♦ Votants : 39

1. INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Michel BRIDONNEAU qui souhaite la bienvenue aux 39 membres du conseil cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Monsieur BRIDONNEAU confie la présidence de la séance à Monsieur Robert CHABOT, en sa qualité de doyen d'âge.

Monsieur CHABOT procède à l'appel nominal des 39 membres du conseil et constate que le quorum est atteint.

Monsieur CHABOT propose de désigner Monsieur Marcel GAUDUCHEAU, en qualité de secrétaire de séance, Madame Claudie DANIAU et Monsieur Marc HILLAIRET en qualité d'assesseurs.

2. ELECTION DU PRESIDENT

Monsieur CHABOT invite le conseil à procéder à l'élection du Président.

Il rappelle qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

A la suite de ce rappel, il procède aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Monsieur CHABOT fait appel à candidatures pour le poste de Président. Deux conseillers se portent candidats :

- Monsieur Michel BRIDONNEAU
- Monsieur Maxence de RUGY

Les votants sont appelés un à un pour le dépôt du bulletin dans l'urne.

Monsieur CHABOT accompagné de ses assesseurs procède au dépouillement du scrutin. Il donne les résultats suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 39
- Nombre de bulletins blancs : 0
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 39
- Majorité absolue : 20

Nom	En chiffre	En toute lettre
BRIDONNEAU Michel	16	Seize
CHADENEAU Michel	1	un
de RUGY Maxence	22	Vingt-deux

Ayant obtenu la majorité absolue avec 22 voix, Monsieur Maxence de RUGY est proclamé Président de la Communauté de Communes Moutierrois Talmondais et immédiatement installé dans ses fonctions.

3. FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

Le Président invite le conseil a fixé le nombre de vice-Présidents et indique que les dispositions de l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales prévoient :

- *Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents.*
- *L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur [à 20%], sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze.*

Observation : dans ce 2ème cas de figure, les indemnités attribuées aux président et vice-présidents ne peuvent excéder le montant de l'enveloppe indemnitaire globale telle qu'elle aurait été fixée dans le 1er cas.

Cas de la Communauté de Communes Moutierrois Talmondais :

Nombre de conseillers	Nombre de vice-présidents de droit commun (20%)	Nombre de vice-présidents dans la limite des 30%*
39	7.8 arrondi à 8	11.7 arrondi à 11

**Arrondi à l'entier inférieur car il est impossible de dépasser 30%.*

Monsieur de RUGY propose de fixer le nombre dans la limite des 30 % soit onze (11) vice-Présidents afin de tenir compte des nouvelles compétences allouées à la Communauté de Communes et des délégations correspondantes.

Les membres du conseil acceptent à l'unanimité à main levée.

4. ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Monsieur de RUGY invite le conseil à procéder à l'élection de chacun des vice-Présidents au scrutin uninominal à la majorité absolue et invite chaque conseiller à l'appel de son nom à déposer son vote dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Premier vice-Président

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 39
- c. Nombre de bulletins blancs : 1
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés : 38
- f. Majorité absolue : 20

Nom	En chiffre	En toute lettre
CHADENEAU Michel	16	Seize
GAUDUCHEAU Marcel	22	Vingt-deux

Monsieur de RUGY proclame Monsieur Marcel GAUDUCHEAU, conseiller communautaire, élu 1er vice-Président de la Communauté de Communes Moutierrois Talmondais et le déclare installé.

Deuxième vice-Président

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 39
- c. Nombre de bulletins blancs : 12
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 3
- e. Nombre de suffrages exprimés : 24
- f. Majorité absolue : 13

Nom	En chiffre	En toute lettre
CHADENEAU Michel	1	un
CHUSSEAU Loïc	23	Vingt-trois

Monsieur de RUGY proclame Monsieur Loïc CHUSSEAU, conseiller communautaire, élu 2^{ème} vice-Président de la Communauté de Communes Moutierrois Talmondais et le déclare installé.

Troisième vice-Président

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 39
- c. Nombre de bulletins blancs : 2
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés : 37
- f. Majorité absolue : 19

Nom	En chiffre	En toute lettre
CAILLIEZ Michel	1	Un
POIRIER-COUTANSAIS Olivier	36	Trente-six

Monsieur de RUGY proclame Monsieur Olivier POIRIER-COUTANSAIS, conseiller communautaire, élu 3^{ème} vice-Président de la Communauté de Communes Moutierrois Talmondais et le déclare installé.

Quatrième vice-Président

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 39
- c. Nombre de bulletins blancs : 1
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés : 38
- f. Majorité absolue : 20

Nom	En chiffre	En toute lettre
ADRIAN Eric	22	Vingt-deux
MONVOISIN Joël	16	Seize

Monsieur de RUGY proclame Monsieur Eric ADRIAN, conseiller communautaire, élu 4^{ème} vice-Président de la Communauté de Communes Moutierrois Talmondais et le déclare installé.

Cinquième vice-Président

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 39
- c. Nombre de bulletins blancs : 12
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés : 27
- f. Majorité absolue : 14

Nom	En chiffre	En toute lettre
RABILLE Jannick	22	Vingt-deux

Monsieur de RUGY proclame Monsieur Jannick RABILLE, conseiller communautaire, élu 5^{ème} vice-Président de la Communauté de Communes Moutierrois Talmondais et le déclare installé.

Sixième vice-Président

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 39
- c. Nombre de bulletins blancs : 12
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 2
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 25
- f. Majorité absolue : 13

Nom	En chiffre	En toute lettre
VOLLARD Bernard	25	Vingt-cinq

Monsieur de RUGY proclame Monsieur Bernard VOLLARD, conseiller communautaire, élu 6^{ème} vice-Président de la Communauté de Communes Moutierrois Talmondais et le déclare installé.

Septième vice-Président

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 39
- c. Nombre de bulletins blancs : 7
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 31
- f. Majorité absolue : 16

Nom	En chiffre	En toute lettre
BOUILLAUD Marc	31	Trente-un

Monsieur de RUGY proclame Monsieur Marc BOUILLAUD, conseiller communautaire, élu 7^{ème} vice-Président de la Communauté de Communes Moutierrois Talmondais et le déclare installé.

Huitième vice-Président

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 39
- c. Nombre de bulletins blancs : 9
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés : 30
- f. Majorité absolue : 16

Nom	En chiffre	En toute lettre
DANIAU Claudie	27	Vingt-sept
JOUANE Françoise	3	Trois

Monsieur de RUGY proclame Madame Claudie DANIAU, conseillère communautaire, élu 8^{ème} vice-Présidente de la Communauté de Communes Moutierrois Talmondais et la déclare installée.

Neuvième vice-Président

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 39
- c. Nombre de bulletins blancs : 1
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 38
- f. Majorité absolue : 20

Nom	En chiffre	En toute lettre
de ROUX Isabelle	20	Vingt
MONVOISIN Joël	18	Dix-huit

Monsieur de RUGY proclame Madame Isabelle de ROUX, conseillère communautaire, élu 9^{ème} vice-Présidente de la Communauté de Communes Moutierrois Talmondais et la déclare installée.

Dixième vice-Président

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 39
- c. Nombre de bulletins blancs : 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 39
- f. Majorité absolue : 20

Nom	En chiffre	En toute lettre
BATY Christian	21	Vingt-un
NEAU Daniel	18	Dix-huit

Monsieur de RUGY proclame Monsieur Christian BATY, conseiller communautaire, élu 10^{ème} vice-Président de la Communauté de Communes Moutierrois Talmondais et le déclare installé.

Onzième vice-Président

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 39
- c. Nombre de bulletins blancs : 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 39
- f. Majorité absolue : 20

Nom	En chiffre	En toute lettre
GREAU Mireille	20	Vingt
NEAU Daniel	19	Dix-neuf

Monsieur de RUGY proclame Madame Mireille GREAU, conseillère communautaire, élu 11^{ème} vice-Présidente de la Communauté de Communes Moutierrois Talmondais et la déclare installée.

5. ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU NON-VICE PRESIDENTS

Madame Amélie ELINEAU quitte la séance à 20h48 et donne pouvoir à Monsieur Pierrick HERBERT.

Monsieur le Président propose que le bureau soit composé des onze vice-Présidents nouvellement nommés et des Maires (non Vice-Présidents) des communes qui composent le territoire de la Communauté de Communes Moutierrois Talmondais soit vingt-quatre (24) membres au total et les déclare installés :

1^{er} : Joël MONVOISIN
2^{ème} : Françoise FONTENAILLE
3^{ème} : Michel CHADENEAU
4^{ème} : Irène FOLL
5^{ème} : René BOURCIER
6^{ème} : Martine DURAND
7^{ème} : Michel BRIDONNEAU
8^{ème} : Christian AIME
9^{ème} : Edouard de La BASSETIERE
10^{ème} : Daniel NEAU
11^{ème} : Nicolas PASSCHIER
12^{ème} : Robert CHABOT

6. LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Monsieur de RUGY donne lecture aux conseillers de la charte de l'élu local.

Il invite ensuite les membres du conseil à partager le verre de l'amitié.